

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 725

Artikel: Ventes immobilières aux étrangers : le piège du bouc émissaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016896>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La vie sphérique

4π R² pour vous mettre à l'abri, c'est la surface de votre sphère, surface variable selon la grandeur de votre rayon R. Il y a les petites sphères, les petites sphères des pauvres; il y a les grandes sphères, à rayons longs comme un bras.

Le secret bancaire opposé à l'administration fiscale, elle-même liée par le secret de fonction, fait-il partie de la sphère?

Partout, on lit la réponse: lever ce secret, ce serait une atteinte intolérable à la sphère privée! Intolérable, donc.

Lorsque les banques ou les assurances mettent sur fichiers informatiques des renseignements non seulement financiers, mais personnels sur certains de leurs clients et qu'elles échangent entre elles, dans des circonstances données, ces renseignements, elles estiment ne pas porter atteinte à la sphère pri-

vée, puisqu'elles sont toutes tenues légalement au secret. Le secret est certes gardé entre initiés, mais le contenu de ce secret transmis peut entraîner des décisions lourdes de conséquences pour l'individu. Qu'importe, on affirmera toujours que la sphère privée est protégée!

L'atteinte à la sphère privée résulterait donc de la seule relation entre l'individu et l'Etat. Pourquoi, si l'Etat ne demande que des renseignements financiers et qu'il est lié par le secret de fonction? L'Etat détient aussi des données très personnelles, médicales, policières, qui touchent incontestablement à la sphère privée. Il est difficile, souvent impossible, pour le citoyen d'y avoir accès. Le montant d'un compte bancaire n'a rien d'intime; mais être fiché pour activités politiques peut avoir des conséquences professionnelles sérieuses. Il reste que le mot «intolérable» n'est utilisé que pour l'atteinte à la vie sphérique (féérique) bancaire. Simples propos préliminaires pour un vaste sujet.

A. G.

PHANTASMES BANCAIRES

La sélection des angoisses

Les phantasmes propagés à tout va par les milieux bancaires à l'occasion du débat sur l'initiative «contre l'abus du secret bancaire et de la puissance des banques» (DP 724) ne tombent pas du ciel. Cette offensive massive, extraordinairement onéreuse — on compte que l'UBS, par exemple, a déjà dépensé quelque 8 millions de francs pour propager son point de vue depuis le lancement de l'initiative — est «scientifiquement» conçue et planifiée. Rudolf Strahm, secrétaire du Parti socialiste suisse, a démonté les rouages de cette campagne qui est d'ores et déjà la plus coûteuse que la Confédération ait connue en préalable à une votation

populaire. Les états-majors bancaires ont bien sûr articulé leur propagande selon les règles de l'art: l'Association suisse des banquiers a d'abord confié aux spécialistes de deux instituts de recherche sur les marchés la tâche de procéder à un «sondage de surface» pour savoir ce que les citoyens et citoyennes savaient au juste de cette initiative; puis, grâce à une «analyse en profondeur», les banquiers, toujours par voie de sondage, ont testé les arguments opposables à l'initiative, prenant la mesure des peurs et des vulnérabilités; enfin, ce fut le choix des leviers de la peur, provoquant le réflexe voulu: la peur de perdre son emploi; la peur de l'Etat fouineur; la peur qu'étant tous sur le même bateau, nous soyons tous submergés; la peur de la mise en cause de nos «libertés».

Les banquiers souffriraient-ils d'une autre peur, celle des urnes?

VENTES IMMOBILIÈRES AUX ÉTRANGERS

Le piège du bouc émissaire

A gauche et chez les écologistes, on lorgne avec sympathie du côté de l'initiative populaire «contre le bradage du sol», patronnée par l'Action nationale. Déjà la Société suisse pour la protection du milieu vital a annoncé son soutien pour la votation du 20 mai prochain. Et le Parti socialiste suisse à son tour s'est laissé séduire; espère-t-il ainsi retrouver l'assise populaire qui a semblé lui manquer ces dernières années?

L'idée de l'Action nationale et de Valentin Oehen d'interdire le marché immobilier suisse aux acquéreurs étrangers non domiciliés dans le pays est à première vue raisonnable. Elle a rencontré, et va rencontrer l'adhésion d'une partie non négligeable de l'opinion: réservons le territoire exigu dont nous disposons aux habitants de ce pays... D'ailleurs, les socialistes ont toujours été à la pointe du combat, au moment de l'édition de la législation «ad hoc» en 1961, comme lors des nombreuses révisions qu'elle a subies: espoir de concrétiser l'aménagement du territoire, de contrecarrer la spéculation foncière et de limiter ainsi la hausse du prix des loyers. Espoirs déçus, il faut bien l'admettre, et pas seulement en raison d'une législation trop peu rigoureuse ou mal appliquée. Espoir déçu surtout, parce qu'on s'est trompé d'adversaire.

La spéculation foncière, le développement anarchique de la construction et le massacre des paysages qui en découle — explosion du nombre des résidences secondaires — tous ces maux, si l'on veut bien rester objectif, ne peuvent être mis au compte des acquéreurs étrangers, ou pour une part marginale seulement. Les spéculateurs sont parmi nous, les dévoreurs de paysage aussi. Sur 112 000 résidences secondaires recensées en 1980, 23 000 seulement sont en mains étrangères. Voilà la raison principale qui rend inacceptable

l'initiative de l'Action nationale; dans la bonne tradition de cette formation politique, elle met le doigt sur un problème réel, mais se trompe — délibérément? — quant aux responsabilités. Une illustration classique du bouc émissaire.

Autre point faible de l'initiative: si elle interdit sans nuance l'acquisition de résidences principales — pour les étrangers au bénéfice d'un permis de séjour — elle laisse en revanche le champ libre à l'acquisition d'immeubles industriels et commerciaux.

En clair, les cantons urbains, riches et industrialisés, continueront de se développer grâce aux capitaux étrangers, tandis que les cantons de montagne se verront interdire le «bradage» d'un seul mètre carré touristique. La bonne conscience de la Suisse aisée sur le dos de la Suisse rurale. Conception très particulière de la solidarité confédérale.

Qu'on nous entende bien: il ne s'agit pas de justifier ce qui s'est fait depuis vingt ans en matière de développement touristique! La nouvelle loi fédérale qui doit entrer en vigueur, ne permettra d'ail-

leurs plus les aberrations en la matière, qui ont caractérisé les années septante. Elle donne à la Confédération le contrôle absolu sur le nombre annuel de transactions, tout en laissant aux cantons et aux communes, une marge d'autonomie quant aux types d'acquisitions qui peuvent être autorisées.

La nouvelle loi est fédéraliste au meilleur sens du terme: un cadre fixé par le «centre» et des modalités qui peuvent varier au gré des besoins et des politiques décidées par les collectivités locales. L'initiative de l'Action nationale, au contraire, est centralisatrice — elle confère des pleins pouvoirs au Conseil fédéral pour déroger au principe de l'interdiction — bêtement unitaire et hypocritement laxiste quand les intérêts de la Suisse urbaine et riche sont en jeu.

Enfin, en désignant l'étranger comme la cause de nos maux, l'initiative de l'Action nationale occulte, dans le droit fil de la «pensée» xénophobe, les problèmes véritables de la maîtrise du sol, du développement régional et du logement.

réparent pas, laissant la ruine s'installer. Des groupements de maîtres d'Etat s'organisent, rachètent à bas prix et restaurent.

Le secteur alternatif est très actif. Un bel appartement, on peut se le faire soi-même ou avec un groupe de copains. Un Didier Leuba, régisseur de cet admirable Théâtre populaire romand qui a commencé dans une grange et qui a ramené à la vie Beau-Site, l'ancienne maison des Unions chrétiennes, lui, il a pris six mois de congé et il a transformé deux étages d'une maison dont il a maintenu les loyers fort bas. Réponse anticipée aux banques et aux promoteurs: l'argent n'est pas tout.

D'autres, que je connais bien, en font autant. On achète seul ou avec quelques amis. On retape le soir ou le samedi après-midi. On aménage un local TV pour tout le monde. Un jour, c'est les gars du deuxième qui font la popote, un autre jour ceux du rez-de-chaussée.

Et les idées de courir. Les maisons anciennes sont mal isolées. On va se ruiner en chauffage, même si c'est au bois. Pourquoi ne pas mettre au point un système d'isolation, demander un prêt aux banques et démontrer au proprio qu'il va se rembourser des frais encourus sur le coût du combustible économisé chaque année? On évite une perte de patrimoine, on crée des emplois, on est écologique à souhait.

Dans la même optique, pourquoi ne pas créer au moins une douche ou une salle de bains par maison s'il faut lutter contre les gérances qui préfèrent ne plus louer les appartements bon marché et ne veulent rien investir pour en améliorer le confort?

Pourquoi ne pas rediviser la masse de travail en créant des temps partiels et même accepter une baisse des salaires pour donner du travail et un gagne-pain à ceux qui n'en ont plus?

Nous reviendrons sur ces boîtes aux idées qui se gonflent de suggestions. Nous reviendrons sur certaines réalisations qui placent La Chaux-de-Fonds non pas à l'arrière-garde de la crise, mais déjà à l'avant-garde d'une société nouvelle de l'après-crise.

CRISE

Un appartement à La Chaux-de-Fonds

La solidarité envers le Jura frappé par la crise (la crise ne se mesure pas seulement au pourcentage des chômeurs par rapport à la population active, mais encore au rythme du dépeuplement), cette solidarité peut concerner la formation professionnelle, l'encouragement aux nouvelles entreprises, mais elle devrait aussi — c'est notre thèse — se manifester par le maintien, avec appui financier extérieur, de la qualité de la vie sociale, culturelle. Il serait notamment souhaitable que les logements, vu la disponibilité du marché, puissent être rachetés par des coopératives ou des particuliers. Le but n'est pas l'entretien du parc immobilier, mais l'abaissement du coût de la vie, devant permettre la

diminution de l'horaire de travail ou la généralisation du temps partiel, même avec réduction de salaire, mais sans baisse du niveau de vie. Au lieu de payer 1500 francs un trois pièces à Genève, autant le payer 500 francs à La Chaux-de-Fonds, travailler trente heures et payer moins d'impôts.

Lu donc avec intérêt dans «Solidarité ouvrière» (trimestriel de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, n° 21, adresse utile: case postale, 8031 Zurich), le reportage de Jean Buhler sur La Chaux-de-Fonds; dont ce passage consacré au problème du logement:

Oui, quand elle peut agir discrètement et sans exciter la spéculation, la commune rachète à bas prix des immeubles du centre. Il y a 1600 appartements libres dans le canton, dont 1550 dans les Montagnes et 700 rien qu'à La Chaux-de-Fonds. N'encaissant plus de loyers, des propriétaires ne